



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 janvier 2020

Les Assises de la Sécurité Intérieure: consultation en Lot-et-Garonne

Face aux nouveaux enjeux de sécurité liés à l'évolution de la société et à la transformation numérique, le Ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, a lancé le 12 juin dernier, la rédaction collaborative du Livre Blanc de la Sécurité Intérieure.

Ce Livre blanc, définira la stratégie de défense et de sécurité nationale de la France. Les principes, priorités, cadres et les moyens mis en place pour assurer la sécurité de la France pour les années à venir en découlent directement.

Pour sa rédaction, parallèlement à la concertation nationale, le Ministère de l'Intérieur a demandé sur l'ensemble du territoire de la République, l'organisation d'Assises Territoriales de la Sécurité Intérieure. Chaque département est ainsi mis à contribution via les préfetures, chargées d'organiser la concertation.

En Lot-et-Garonne :

Quatre concertations en préfeture sont organisées courant janvier aux côtés des partenaires et des professionnels, afin de formuler des propositions pour le futur Livre Blanc.

Ces concertations ont pour but d'identifier et de prendre en compte les besoins du territoire, de formuler des recommandations pertinentes, susceptibles d'enrichir la rédaction du livre blanc. Enfin, de traduire au mieux les orientations de sécurité intérieure pour les années à venir, dans un contexte comportant de nouveaux modes de vie, de nouvelles technologies et de nouvelles attentes de la part de la population.

Les différentes concertations porteront notamment sur :

- L'organisation territoriale des forces de sécurité;
- Le renforcement des partenariats pour un continuum de sécurité;
- L'adoption des nouvelles technologies au service de la protection de la population.

Un questionnaire en ligne, destiné au grand public, aux élus et aux professionnels est disponible jusqu'au 16 janvier 2020, accessible en page d'accueil sur le site internet de la préfecture : www.lot-et-garonne.gouv.fr ou directement à l'adresse suivante : www.demarches-simplifiees.fr/commencer/asi-lot-et-garonne

Les résultats de ces assises devront être remis au Ministre le 27 janvier 2020.